

# Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne

(en formation initiale ou en apprentissage)

## BAC PRO ASSP

Diplôme de niveau IV

Durée de formation :

3 ans  
dont 22 semaines  
de PFMP

Accès à la formation :

En 2<sup>nde</sup> PRO après la  
classe de 3<sup>ème</sup>

**Possibilité  
d'apprentissage  
à partir  
de la classe  
de Première**

Enseignements  
dispensés :

Mathématiques,  
Sciences Physiques,  
Français, Histoire-  
géographie, Langue  
vivante, Arts appliqués,  
EPS

Eco-gestion, PSE,  
conduite d'un projet  
d'accompagnement,  
analyse de situations  
professionnelles, soins  
d'hygiène et de confort,  
de services à la  
personne en structure,  
projet d'animation,  
conduite d'actions  
d'éducation à la santé



## LA FORMATION ET LES DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le titulaire du bac pro ASSP est compétent pour travailler auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées ou de personnes handicapées. Il a pour mission de les assister dans tous les gestes de la vie quotidienne et les aider à maintenir leur vie sociale. Ces activités l'amènent à collaborer avec les professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des partenaires institutionnels.

L'option « en structure » prépare le diplômé à exercer plus spécifiquement dans les établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux. Il prend part aux différents soins, et peut être amené à participer à des activités de gestion et de promotion de la santé en lien avec le projet d'établissement.

Les élèves de ce bac pro se présentent obligatoirement aux épreuves d'un diplôme intermédiaire, le BEP Accompagnement, soins et services à la personne.

## LES APTITUDES REQUISES

Sens du contact et goût de la communication

Sens des responsabilités et disponibilité

Discrétion et rigueur

Aptitudes au travail soigné et méthodique

Compétences rédactionnelles et bonne maîtrise des outils numériques



## POURSUITE D'ETUDES

Le titulaire du Bac Pro ASSP, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, peut envisager une poursuite d'études en BTS.

Son titulaire peut également préparer les concours d'accès à certaines formations sociales ou paramédicales. Il dispose notamment de dispenses de formation, de conditions d'accès spécifiques et d'un pourcentage de places réservées dans les formations préparant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Exemples de formations poursuivies : Diplôme d'Etat d'aide-soignant, Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale, BTS Economie sociale familiale, BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social...